

Ça vaut le détour...



► Musée Municipal des Ivoires

Le Musée des Ivoires abrite la deuxième collection d'ivoires de Seine-Maritime. Vous découvrirez une riche variété d'objets d'art provenant d'Europe et d'Asie, réalisés entre le XVIe et le XXe siècle. Outre ces magnifiques pièces d'ivoire, vous pourrez aussi admirer des terres cuites signées Graillon et de très belles faïences de Rouen, Lille ou Nevers. Du mardi au samedi, 9h30-12h30/14h-18h
Tél : 02 35 95 08 40

► Église St Pierre

Reconstruite à partir de 1951, la nouvelle église Saint-Pierre est dotée du plus grand vitrail d'Europe (1026m²) réalisé par Max Ingrand. Sa forme ronde symbolise « l'unité de la communauté ». Son clocher, haut de 45 mètres, est visible à des kilomètres à la ronde. Il fut achevé en 1963. Du lundi au dimanche matin, 8h30-12h/14h-18h
Tél : 02 35 56 72 07

► Le Manoir du Fay

Construit de 1613 à 1617, le Manoir du Fay était la résidence de vacances de Pierre Corneille. Il n'est pas ouvert au public. Cependant, des visites guidées sont proposées tous les vendredis en été sur réservation. Vous pouvez aussi vous promener dans le parc et y découvrir différentes variétés de pommiers. Visite possible sur demande.
Tél : 02 32 70 99 96 ou 02 35 56 59 01

► La Galerie Duchamp

Située dans une ancienne minoterie, la Galerie Duchamp a été créée en 1991. Elle propose un enseignement des arts plastiques destiné aux amateurs. Mais c'est aussi avant tout un centre d'art contemporain accueillant des artistes in situ s'inspirant du lieu pour créer leurs œuvres. De nouvelles expositions sont proposées tous les mois. Visites guidées sur rendez-vous. Horaires d'ouverture susceptibles d'évoluer ; plus d'informations au 02 35 96 36 90.

INFOS - CONSEILS

Le Clos Masure

Le Manoir du Fay est niché au cœur d'un clos masure. Paysage typique du Pays de Caux, le clos masure, de forme rectangulaire, est ceinturé par un talus que l'on appelle « fossé » planté de deux rangées d'arbres qui protègent ce corps de ferme du vent et des regards extérieurs.

Il se compose d'un logis, d'un verger, d'un potager, d'une mare et de bâtiments agricoles. En effet, l'étable, la grange, le four à pain, le poulailler... étaient dispersés dans la cour afin d'éviter la propagation d'incendie (d'où l'importance de la mare).

La maison d'habitation est soit une longère (construite en pan de bois, torchis et toit de chaume), soit une maison de maître ou un manoir (silex, pierre calcaire et/ou pan de bois). On retrouve aussi, au centre du clos masure, le colombier de forme circulaire et à la maçonnerie polychrome.

Aujourd'hui ce patrimoine est en danger. La modernisation agricole et l'évolution du mode de vie font que cette identité cachoise disparaît peu à peu du paysage. Sa sauvegarde est désormais une priorité avec un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

RENSEIGNEMENTS

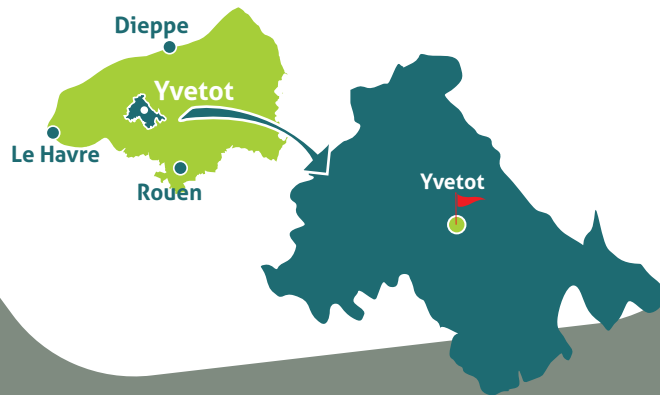
Autres circuits et infos pratiques :

Office de Tourisme d'Yvetot

8, place du Maréchal Joffre
76190 Yvetot
yvetot-normandie-tourisme.fr
02 32 70 99 96

Seine-Maritime Attractivité

contact@sma76.fr
seine-maritime-tourisme.com
02 35 12 10 10



Document réalisé par la Communauté de Communes Yvetot Normandie avec le concours financier de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime.

Communauté de Communes
Yvetot Normandie

Yvetot

CIRCUIT DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE



Circuit : Manoir du Fay

Départ : Office de Tourisme d'Yvetot

3,5 km - 1h30 environ, à pied

Difficulté ○○○





Circuit : Manoir du Fay

Départ : Office de Tourisme d'Yvetot

3,5 km - 1h30 environ à pied

Difficulté ○○○

AVIS DU PROMENEUR

Du centre-ville, ce circuit vous emmène à la découverte du passé culturel et industriel d'Yvetot. Vous y découvrirez des édifices aux architectures très variées, témoins de l'histoire de la ville.

1 Le Tribunal de commerce.

Le bâtiment de l'actuel Office de Tourisme était l'ancien Tribunal de commerce qui a été édifié en 1790.

2 L'école Cahan-Lhermitte.

Ici, une première école de garçons a ouvert en 1882 : l'école Cahan (en 1967), du nom de l'ancien directeur. Afin d'améliorer les conditions d'enseignement des filles, le maire E. Lhermitte fait construire une nouvelle école à côté de celle des garçons. Inaugurée en 1908, elle prend le nom de Lhermitte en 1967. L'école devient le groupe scolaire Cahan-Lhermitte suite au regroupement avec sa voisine en 1997.

3 La résidence des Dames Blanches.

La résidence était à l'origine une ancienne fabrique de tissu. Les religieuses s'y sont installées en 1829, le bâtiment est donc devenu le couvent des Dames Blanches. Une chapelle y a été intégrée en 1849. Aujourd'hui la résidence est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

4 Le Manoir du Fay.

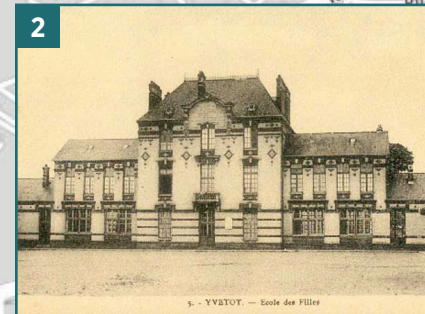
C'est Pierre Houel, sieur de Valleville, qui a fait construire le manoir de 1613 à 1617 dans sa propriété du Fay. Quelques années plus tard, Pierre Corneille viendra rendre visite à son oncle alors curé de Sainte Marie des Champs. Le manoir fut provisoirement un centre de détention pendant la révolution.

5 La gare d'Yvetot.

D'architecture anglaise, elle a été construite en 1847 par William Tite. La station d'Yvetot a été mise en service le 22 mars 1847 par la Compagnie du Chemin de Fer de Rouen au Havre lorsqu'elle a ouvert à l'exploitation le prolongement de la ligne Paris-Rouen.

6 La Moutardière.

Bâtiment en briques rouge construit en 1912 à proximité de la gare. Les industriels profitèrent du rail pour développer leurs activités. Après la seconde guerre mondiale, l'entreprise Bocquet achète le bâtiment, désaffecté depuis 1939. Pendant une cinquantaine d'années, l'usine fabrique la célèbre moutarde Bocquet jusqu'à sa fermeture en 1992. Le bâtiment abrite aujourd'hui plusieurs entreprises.



IGN Paris - 2009 - Autorisation N°43 -09009 - Adaptation de la carte 1/25 000 N°19100T



Le drapeau sur la carte indique le point de départ, situé à l'Office de Tourisme (8 place du Maréchal Joffre à Yvetot).

Pour parcourir ce circuit, suivez les clous au sol représentant le Manoir du Fay.

RECOMMANDATIONS AUX PROMENEURS

- ▶ Tenez vos chiens en laisse.
- ▶ Ne jetez rien, emportez vos déchets.
- ▶ Ne pénétrez pas dans les propriétés privées.
- ▶ En période hivernale, soyez prudent.
- ▶ Attention à la circulation.